

TRAVAUX

Circulation : ça bouge
aux Charmettes P.2

ENVIRONNEMENT

La tonte
différenciée P.3

DOSSIER

Les impôts
locaux 2016 P.4

PORTRAIT

MQ : deux nouveaux
responsables P.7

VILLIERS-LE-BEL **INFOS**

NOVEMBRE 2016 – N°148

Impôts locaux 2016 : toutes les explications



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle formule de votre journal municipal *Villiers-le-Bel Infos*, que vous pourrez désormais retrouver chaque mois.

En effet, qu'il s'agisse des actions conduites par la Municipalité, par les nombreuses associations de la ville, des citoyens eux-mêmes, Villiers-le-Bel regorge d'initiatives de toutes natures, qui concourent à ce que nous vivions bien ensemble. Il était donc indispensable que votre information municipale reflète encore davantage cette richesse et permette à chacun de connaître ces initiatives, de participer aux nombreux événements qui se déroulent chaque semaine dans nos quartiers ou encore de soutenir nos clubs sportifs...

« un journal qui reflète davantage la richesse de la ville »

L'amélioration de votre information ne s'arrête pas à ce support papier. Le site internet de Villiers-le-Bel (<http://www.ville-villiers-le-bel.fr/>) s'enrichit lui aussi, avec des informations et reportages quotidiens et de nombreuses vidéos vous présentant la vitalité de notre ville. Il est consultable depuis un ordinateur, mais aussi votre tablette ou votre smartphone.

Et pour ne rien rater de l'actualité de Villiers-le-Bel, je vous invite à vous abonner à la page facebook de Villiers-le-Bel (<https://www.facebook.com/VilliersLeBel/>) à notre compte twitter (<https://twitter.com/Villierslebel>) ainsi qu'à notre newsletter.

Avec ces moyens mis en œuvre, nous avons souhaité répondre encore mieux à votre demande « d'être au courant de ce qui se passe dans notre commune ». Pour peu que vous le vouliez... Mais cela peut également vous encourager à vous engager et à participer, si ce n'est déjà fait, aux fréquents moments de concertation que nous proposons aux Beauvillésois ou aux instances citoyennes que sont les conseils de quartier, les associations, tout ce qui crée cette vie sociale, solidaire et chaleureuse de Villiers-le-Bel.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre nouveau *Villiers infos* et de nombreuses occasions de vous épanouir à Villiers-le-Bel.



Jean-Louis Marsac,
Maire de Villiers-le-Bel

La ville change

Le parking de la piscine entre dans sa deuxième phase

Pour les usagers, il va falloir encore prendre son mal en patience. Les travaux de démolition de l'ancienne structure sont terminés. La reprise du chantier d'aménagement de l'entrée du parking a eu lieu au début du mois. La construction des stationnements en elle-même devrait prendre environ huit mois.

Le projet entrera dans sa deuxième phase à la mi-2017, avec la requalification complète de l'avenue du Champ-Bacon.



Travaux en cours

Les travaux se poursuivent au **gymnase Paul-Langevin**. Ils se termineront à la fin novembre. Il s'agit de créer entièrement des vestiaires féminins et de rénover les sanitaires.

L'**école Marie-Curie** a vécu des vacances de la Toussaint au rythme des perceuses et des marteaux. En effet, l'isolation du toit a été entièrement refaite. Un chantier de plus de 50 000 euros.

Durant ces vacances d'automne, plusieurs **écoles** ont également reçu la visite d'ouvriers, pour divers petits chantiers. De petits travaux uniquement (pour un montant de 30 000 euros TTC), puisque les plus gros chantiers se sont tenus pendant l'été.

En revanche, celui de la future **crèche de la Cerisaie** ne fait que commencer. Après une phase de préparation, en octobre, les travaux sont entrés dans une phase active. Première étape : les fondations. Le chantier devrait s'étaler sur un an.

Le chantier de la rue Jules-Ferry passe la seconde

Depuis quelques jours, le chantier de requalification de la rue Jules-Ferry est entré dans sa seconde phase. Les deux parties de la rue seront concernées, l'une après l'autre : celle comprise entre le boulevard Charles-de-Gaulle et la rue Morillon, puis celle entre la rue Morillon et la rue du Général-Archinard.



Prévus pour durer jusqu'au début février, les travaux consistent en un enfouissement complet des réseaux (qui est achevé quasiment sur tout le périmètre), en une réhabilitation de l'assainissement (qui est actuellement en cours et devrait s'achever à la fin du mois) et se poursuivront avec la réfection totale de la voirie, chaussée et trottoirs. Cette partie du chantier devrait commencer d'ici la mi-décembre et durer environ un mois, pour la partie Charles-de-Gaulle / Morillon. La chaussée comprise entre Morillon / Général-Archinard devrait être refaite entre janvier et février.

Le stationnement sera perturbé durant toute la durée du chantier et des déviations mises en place.

Nouveau plan de stationnement et de circulation aux Charmettes

Difficile, parfois, de se stationner ou de circuler dans le quartier des Charmettes. Pendant un an et demi, des habitants ont travaillé, en partenariat avec des techniciens de la Ville, pour élaborer un nouveau plan de circulation. Il a été présenté lors d'une réunion publique, le mercredi 19 octobre, en présence de Jean-Louis Marsac, le maire, et de Carmen Boghossian, adjointe au maire en charge des Charmettes et des Carreaux.

Concrètement, le quartier va vivre deux changements majeurs. Au niveau du stationnement d'abord. Jusqu'à présent, il était alterné, notamment dans l'avenue du Champ-Bacon. Il sera désormais fixe, côté impair pour l'avenue du

Champ-Bacon, côté pair pour la rue Victor-Hugo, moitié impair, moitié pair pour l'avenue Constant Coquelin. Cette nouvelle règle entrera en vigueur à partir du lundi 14 novembre.

Autre évolution : le sens de circulation. Il va être inversé au sud de l'avenue du Champ-Bacon, mais également avenue Pierre-Dupont et avenue des Charmettes. Des changements qui seront effectifs à partir du lundi 5 décembre.

Le dispositif est à l'essai. Un point sera effectué d'ici six mois, pour voir si ce nouveau plan de circulation et de stationnement donne satisfaction aux riverains.

Développement durable

Villiers la verte

Depuis trois ans, le service Espaces verts de la Ville a opéré un virage vers le développement durable. Plus aucun produit phytosanitaire chimique n'est utilisé. À partir de l'année prochaine, le mouvement s'amplifie, avec la mise en place de la tonte différenciée, pour préserver la biodiversité.

Gérer différemment les espaces verts... Le service Espaces verts de la Ville de Villiers-le-Bel s'est lancé dans le défi du développement durable, sous l'impulsion de l'Agenda 21. Depuis trois ans, les agents n'utilisent ainsi plus aucun produit phytosanitaire. Les petits insectes sont privilégiés pour lutter contre les nuisibles. Un mélange de copeaux de bois, déposé sur le sol, aide à la lutte contre les mauvaises herbes. Et pour permettre aux plantes en jardinière de s'épanouir, plus d'engrais mais... des champignons. Grâce au phénomène de la mycorhize, une symbiose se crée avec la plante, qui s'enracine mieux et plus profondément.

Mais ce n'est pas tout : à partir de l'année prochaine, les espaces verts connaîtront une nouvelle révolution : la tonte différenciée. Révolution, le mot n'est pas trop faible. « C'est une évolution nécessaire pour préserver la biodiversité. La faune et la flore ont besoin de la gestion différenciée pour se reproduire », indique Maurice Maquin, adjoint au maire en charge du Développement durable, qui a impulsé le projet. Concrètement, « dans chaque espace vert de la Ville, parcs compris, il y aura toujours un espace (plus ou moins grand selon la zone,

ndlr) où il n'y aura qu'une tonte par an, généralement fin octobre, début novembre. Une zone est en test à côté du pas de tir à l'arc, dans le Parc des Sports et des Loisirs », explique Michel Molle, responsable du Pôle infrastructure des services techniques. Auparavant, une tonte avait lieu tous les 15 jours, quelle que soit la zone. « Il y aura également des massifs de fleurs qui seront laissés en herbe, pour permettre aux bulbes de se reformer et de mieux repousser », poursuit Éric Lesoille, responsable du service Espaces verts. Un panneau sera installé devant chaque espace en gestion différenciée.

Cette alternance entre espaces cultivés et espaces plus naturels, où s'expriment une flore et une faune plus locale, favorise la biodiversité. Revers de la médaille : « À certains moments, ce ne sera peut-être pas très esthétique, sourit Éric Lesoille. Mais un massif toujours en fleur et toujours très beau, cela a un coût écologique et un coût en argent très élevé. » L'entretien des espaces verts coûte chaque année à la Ville, uniquement en fournitures, 40 000 à 50 000 euros. La gestion résolument verte adoptée par la Ville devrait permettre d'économiser sur cette somme. À condition que les habitants soient tolé-

rants envers les herbes (pas si) folles...



Les agents de la Ville n'utilisent plus aucun produit chimique pour entretenir les espaces verts.

Les petites fleurs du cimetière

Habituellement, les allées du cimetière sont désherbées très régulièrement. Mais, à partir de l'année prochaine, Agenda 21 oblige, elles seront... fleuries. Avec de petites fleurs jaunes ou violettes : « Entre les tombes, où le désherbage est complexe, explique Éric Lesoille, on va mettre des plantes qui tuent les autres mauvaises herbes. » Et qui donc, fleuriront et habilleront les interstices entre les sépultures.



Aménagement

PLU : vos prochaines réunions publiques



Les habitants des divers quartiers de la ville sont appelés à se pencher de nouveau sur le Plan local d'urbanisme (PLU) lors de trois ateliers de travail, en présence des acteurs locaux :

- 21 novembre à 20 h, en mairie pour le quartier Village ;
- 25 novembre à 20 h, à l'Espace Marcel-Pagnol pour le Puits-la-Marlière ;
- 30 novembre, à 20 h, à la Maison Jacques-Brel, pour les Charmettes, les Carreaux et le Clair-de-Lune.

Ces ateliers seront spécifiques à chaque quartier.

Une autre réunion publique, qui permettra de restituer ce qui aura été décidé lors de ces ateliers dans les quartiers, aura lieu le lundi 19 décembre, à 20 h, à l'Espace Marcel-Pagnol.

Rénovations urbaines

La médiathèque Erik-Orsenna, une nouvelle page de la culture à Villiers-le-Bel



Le 2 novembre, la nouvelle médiathèque Erik-Orsenna, réalisée par l'agglomération Roissy-Pays-de-France, a ouvert ses portes aux Beauvillérois. Un nouvel espace (situé au 97, avenue Pierre-Semard), entièrement dédié aux médias culturels. Presque 700 m² (l'ancienne bibliothèque Jean-Jaurès n'en faisait que 170), divisés en espaces fonctionnels et thématiques : fiction, BD, mangas, DVD, documentaire, presse, etc., un espace cosy pour accueillir les très jeunes lecteurs, une salle d'actualité avec une cinquantaine de périodiques à consulter et une pièce de travail insonorisée, sans compter une dizaine de postes internet en accès libre. « Nous dispo-

sons également d'une salle qui permettra des rencontres, des concerts ou des projections d'une cinquantaine de places », se réjouit Agnès Millieroux, responsable des bibliothèques intercommunales du secteur Arnouville / Villiers-le-Bel.

Un mobilier ergonomique et design invite à la lecture. Les usagers de tous âges devraient y trouver leur compte, puisque le fonds a été enrichi à l'occasion de cette ouverture et qu'ils auront également accès aux 250 000 références du catalogue des bibliothèques de l'agglomération. La nouvelle médiathèque sera inaugurée le 10 décembre, en présence d'Erik Orsenna.

Les Impôts Locaux 2016 à Villiers-le-Bel

Les contribuables le savent bien : les feuilles d'automne n'ont pas toutes un caractère poétique. Ainsi, il est rare de s'émouvoir devant ses avis d'imposition dite locale. Et pourtant, ces impôts, perçus par le Département, la Communauté d'agglomération, les syndicats de communes et la Commune sont essentiels, car ils servent à financer le maintien ou le développement des services publics dont ils ont la responsabilité. Les deux pages de ce dossier vous permettent de mieux comprendre les évolutions fiscales de 2016.

Les grands principes

Les impôts locaux se répartissent principalement en deux taxes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF) et non bâties, que payent les propriétaires ;
- la taxe d'habitation (TH) que payent les occupants des logements, qu'ils en soient propriétaires, locataires ou logés à titre gracieux.

Les impôts sont prélevés par diverses collectivités, principalement la Commune, la Communauté d'agglomération et le Département.

Ils servent à financer les services publics dont ces collectivités ont la responsabilité. Sous certaines conditions, les contribuables peuvent bénéficier d'une réduction partielle ou totale de leur impôt.

Comment sont calculés les impôts locaux qui vous sont réclamés ?

Ils sont calculés à partir d'une valeur locative.

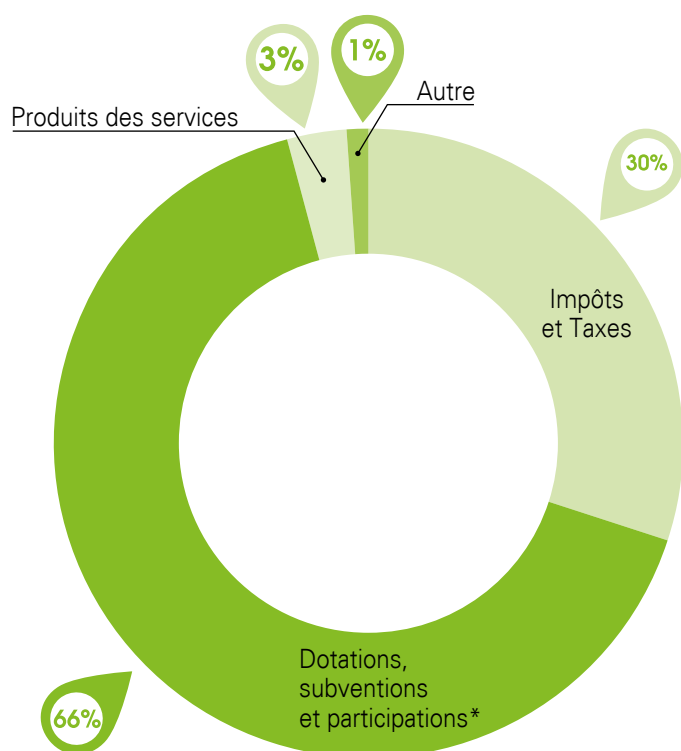
La valeur locative, c'est quoi ?

C'est le montant annuel, estimé par les services fiscaux de l'État, que rapporterait la location de la propriété (appartement, maison etc), montant calculé en fonction de plusieurs critères, de confort notamment.

La dernière estimation remonte à... 1970 ! Depuis, lors du vote annuel du budget de l'État, le Parlement vote une réévaluation de ce montant qui, grosso modo, correspond à l'augmentation moyenne des prix sur une année, l'inflation.

Le taux d'imposition, c'est quoi ?

Il est voté par les collectivités qui prélèvent l'impôt. Par exemple à Villiers-le-Bel, le taux communal pour 2016 est de 14,16 % pour la taxe d'habitation et de 20,42 % pour la taxe foncière. Ainsi, chaque contribuable doit concrètement 14,16 % de la valeur locative de son logement au titre de la taxe d'habitation à la commune..



Répartition des recettes de fonctionnements de la Ville

* Il s'agit, par exemple, de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la Dotation nationale de péréquation ou du Fonds de compensation de la TVA, tous versés par l'État.

FISCALITÉ DE ROISSY-PAYS-DE-FRANCE

La nouvelle Communauté d'agglomération a dû harmoniser les différents taux que chacune de ses composantes appliquait avant la fusion.

Pour la taxe d'habitation : - 28 % au bénéfice des contribuables beauvillésois. Pour le ménage de notre exemple, cela se traduit par une baisse de 72 €, malgré la hausse de 1 % de la valeur locative.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : il convient de considérer d'une part la taxe de l'intercommunalité et d'autre part la taxe des ordures ménagères dont le montant est lui aussi fixé par l'assemblée communautaire.

- Taxe intercommunale : dans la mesure où Roissy-Pays-de-France a décidé de prélever la taxe foncière là où Val-de-France avait fait le choix contraire, il ne s'agit donc pas d'une augmentation, mais de l'apparition pure et simple d'un nouveau montant. Le taux voté par l'Agglomération est de 3,94 %. Dans notre exemple, la part de la TFPB due par ce ménage qui ira vers la structure intercommunale s'élève à 80 €.

- Taxe sur les ordures ménagères : le conseil communautaire a harmonisé les différents taux qu'appliquaient précédemment les deux agglomérations et les communes qui ont fusionné fin 2015. Résultat, une baisse de 23,8 % du taux pour les Beauvillésois. Dans notre exemple, cela correspond pour ce ménage à une baisse de 42 €.

Au total, en additionnant baisses et hausse des deux taxes, notre ménage beauvillésois servant d'exemple voit sa part destinée à l'intercommunalité baisser de 34 €.



TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	4047	4047	4047	4047		
Valeur locative moyenne	4301	4301	4261	4301		
A B A T E M E N T S	• Général à la base	%	%	%		
	• Personnels à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour personnes	10%		10%		
	- Par personne rang 3 ou + pour personnes	20%		15%		
	• Spécial à la base	15%		%		
	• Spécial handicapé	10%		%		
Base nette d'imposition	4047	4047	4047	4047		
Taux d'imposition 2016	14,16%	1,41%	4,77%	0,505%		
Cotisations 2016	573	57	193	20		Total des cotisations
Taux d'imposition 2015	13,75%	1,41%	6,62%	0,5%		
Rappel cotisations 2015	551	56	265	20		
Variation en valeur	+22	+1	-72	0		
Variation en pourcentage	+3,99%	+1,79%	-27,17%	0%		
Atteints de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personnes à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personnes à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016						
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	906	856	-48	-5,3%		
(b) Allègements						
(c) = (a) - (b) Somme à payer	906	856	-48	-5,3%		
LOCALS TAXES : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VI, revalorisée	Montant de votre impôt
21,33 %	68004	MAISON		H	4047	858
Cotisation référence 2003						
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 11 €						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016						137
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						

La taxe foncière sur les propriétés bâties

Comment a évolué votre taxe foncière en 2016 ?

(1) • Augmentation de la valeur locative de 1 % proposée par les services fiscaux de l'État et votée par le Parlement (ce qui explique que, même lorsque les taux restent identiques d'une année sur l'autre, le montant de l'impôt peut cependant augmenter puisque la base sur laquelle ils s'appliquent augmente).

(2) • Augmentation du taux communal de 1,03 %.

Il n'avait pas évolué depuis cinq ans, mais en raison de l'écart croissant entre la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement (1 % cette année) et l'augmentation réelle et supérieure du coût de la vie pour la commune, appelé « panier du maire » (voir encadré), le conseil municipal a voté cette augmentation.

(3) • Application nouvelle d'un taux voté par la communauté

d'agglomération Roissy-Pays-de-France. Val-de-France avait choisi de ne pas percevoir de taxe foncière bâtie.

(4) • Augmentation de 29,7 % du taux départemental. C'est la deuxième plus forte hausse de tous les départements français. Le ménage dont nous reproduisons l'avis d'imposition voit sa contribution départementale augmenter de 83 € entre 2015 et 2016.

(5) • Baisse du taux appliqué à l'enlèvement des ordures ménagères de 23,8 %. La communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France, chargée de fixer ce taux, l'a harmonisé à partir des différentes valeurs qu'appliquaient les anciennes collectivités qui ont fusionné fin 2015, au bénéfice des communes qui adhéraient à Val-de-France, dont Villiers-le-Bel.

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Département : 950 VAL-DE-FRANCE		Commune : 680 A VILLIERS LE BEL					
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③
Taux 2015	19,83 %	2,02 %		13,25 %	0,687 %	9,11 %	
Taux 2016	20,42 %	2,02 %	3,94 %	17,18 %	0,652 %	6,94 %	
Adresse							
Base	2024	2024	2024	2024	2024	2024	
Cotisation	413	41	80	348	14	140	1036
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisations 2015	397	40	-	265	14	182	
2016	413	41	80	348	14	140	
Variation en % ④	+4,03 %	+2,50 %	- %	+31,32 %	0 %	-23,08 %	

La taxe d'habitation.

Comment a évolué votre taxe d'habitation en 2016 ?

(1) • Augmentation de la valeur locative de 1 % proposée par les services fiscaux de l'État et votée par le Parlement (ce qui explique que, même lorsque les taux restent identiques d'une année sur l'autre, le montant de l'impôt peut cependant augmenter puisque la base à laquelle ils s'appliquent augmente).

(2) • Augmentation du taux communal de 3 %.

Il n'avait pas évolué depuis cinq ans, mais en raison de l'écart croissant entre l'augmentation de la valeur locative (indexée sur l'inflation) et l'augmentation réelle et supérieure du coût de la vie pour la commune, appelé « panier du maire » (voir encadré), et malgré une gestion très attentive des dépenses de la commune, le conseil municipal a voté cette augmentation. Il s'agit donc d'un ajustement technique, afin de rattraper l'évolution du coût de la vie de la commune. Sans cette augmentation, à terme, c'est le service public qui diminue (les dépenses augmentant plus vite que les recettes).

(3) • Baisse du taux intercommunal de 28 %.

La nouvelle grande communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France a voté des taux qui, le plus souvent, constituent une moyenne de ceux qu'appliquaient précédemment les deux agglomérations et les 17 communes ayant fusionné pour la créer. Ces taux étant différents en 2015, ils ont été harmonisés en un taux unique. Résultat : les ménages beauvillaisois en bénéficient nettement pour la taxe d'habitation.

LE PANIER DU MAIRE

Cette appellation familière correspond en fait à l'indice des prix des dépenses communales. En quoi cet indice est-il important au regard des impôts locaux ? Chaque année, l'État prend en compte l'évolution de l'inflation classique, c'est-à-dire l'évolution des prix pour un ménage, pour calculer ses dotations envers les communes. Depuis de nombreuses années, les maires de France, regroupés au sein de l'Association des Maires de France, constatent un écart important entre l'évolution des prix du « panier du maire » et le montant retenu par l'État. Ainsi, par exemple, à la fin du 1^{er} semestre 2015, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales était supérieure de 0,5 point à l'inflation hors tabac. D'année en année, ce différentiel se creuse. C'est pour faire face à ce manque à gagner que la commune de Villiers-le-Bel a été contrainte d'augmenter ses taux après cinq ans de stagnation.



L'IMPOSCOPE, À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS EN DEUX CLICS

La commune a décidé de vous présenter de manière très simple comment étaient répartis vos impôts entre les différentes collectivités locales et à quelle hauteur chaque ménage beauvillaisois imposé contribuait aux grandes priorités de l'action municipale. Pour l'utiliser, munissez-vous de vos avis d'impositions pour en connaître le montant exact et allez sur le site de Ville, rubrique actualités / l'imposcope. Autre solution, flashez le code figurant à côté de cet encadré.

QR CODE villiers-le-bel
taxe d'habitation



QR CODE villiers-le-bel
taxes foncières



Expression libre des groupes politiques du Conseil Municipal

Majorité Municipale : Groupe socialiste et apparentés

Quel avenir pour nos services publics ?

À l'heure où nos concitoyens ont reçu leurs feuilles d'impôts, il est utile de rappeler à quoi sert cette contribution.

Elle finance, selon l'impôt, les services publics de l'État, des Régions, des Départements, des Intercommunalités et des communes. Ce sont des services fondamentaux, comme l'éducation, la santé, l'entretien des routes et des espaces publics, les transports publics, l'aide aux personnes âgées, la sécurité publique, la défense nationale. Les agents du service public sont présents à vos côtés à chaque minute.

Lorsqu'elle a accédé au pouvoir en 2012, la gauche a trouvé une situation catastrophique : une dette publique abyssale et un déficit budgétaire s'élevant en 2011 à plus de 5 % du PIB, la richesse produite annuellement par le pays.

En 2015, ce déficit a été ramené à 3,5 % et l'objectif de moins de 3 % en 2017 est acquis. Pour ce faire, il a fallu redresser les comptes publics. Une partie de ces efforts a été demandée aux collectivités locales, par une réduction de 1,2 milliard d'euros de leurs dotations.

Dans le même temps, les comptes de la Sécurité sociale ont été ramenés à l'équilibre et les mesures en faveur de l'économie portent leurs fruits avec

une reprise de l'investissement des entreprises. Le redressement des comptes publics s'est fait dans un esprit de justice. Le budget de l'Éducation nationale a été maintenu et des enseignants recrutés. Il en est de même pour la police nationale. Par ailleurs, la répartition de l'effort entre collectivités locales a tenu compte de leur richesse. Par exemple, à Villiers-le-Bel, la baisse de la dotation globale de fonctionnement a été compensée par une hausse de la dotation de solidarité urbaine et la création d'un fond de péréquation entre communes riches et pauvres.

Pour autant, le service public est en danger. Les candidats à la primaire de la droite se livrent à une surenchère : 80, voire 100 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques, des centaines de milliers de postes d'agents publics supprimés.

Que voulons-nous demain ? Des commissariats vides ? Des hôpitaux sans infirmières ? Des routes cabossées faute d'entretien ? Des enfants entassés à 30, voire 40 par classe par manque d'enseignants ? Des personnes âgées abandonnées à leur sort ? Tel est l'enjeu des débats des mois à venir.

Un enjeu essentiel pour votre vie quotidienne dont vous vous devez d'être informés.

Djida Techtach, Présidente du groupe socialiste et apparentés du Conseil municipal

entraîne des dysfonctionnements dans certains services, notamment aux urgences ! De plus, sur le plan humain, cet état de choses, comme en portent témoignage les déclarations publiques des agents hospitaliers, engendrent des situations inadmissibles. À l'hôpital de Gonesse « les personnels affirment qu'ils sont excédés et travaillent dans de mauvaises conditions », ceux d'A-Hautval (ex Charles-Richet) mettent en exergue « la souffrance des employés confrontés quotidiennement à des pressions inhumaines visant à leur faire quitter l'établissement » et tous font état de « conditions d'accueil pour les personnes âgées qui se dégradent ». Face à cette inacceptable réalité, les élus communistes et républicains de Villiers-le-Bel, pour lesquels la promotion d'une égalité pour tous à l'accès aux soins passe par la défense et la valorisation de l'hôpital public et de tous les établissements publics de santé, soutiennent les propositions du collectif de défense pour la santé publique dans l'est du Val-d'Oise. Et, avec ce collectif, ils « **renouvellent leur demande d'entrevue à madame Marisol Touraine, ministre de la Santé, pour que soit mis fin à la dégradation de l'accueil dans les établissements publics de soins notre région et à la fermeture de l'hôpital gériatrique A-Hautval de Villiers-le-Bel** ». **Pour cela, ils seront, le 29 novembre prochain, partie prenante de la caravane de voitures qui sillonnera l'est du Val-d'Oise. L'humain d'abord !**

Maurice BONNARD, président du groupe des Élus Communistes et Républicains.

Opposition Municipale : Croire en Villiers-le-Bel

Calais à Villiers-le-Bel ?

Les Beauvillérois supportent mal la désertification grandissante avec la fermeture du bureau de poste du village. Eh bien ils devront dans quelques jours accueillir des migrants supplémentaires. Villiers-le-Bel n'a pas la vocation à être le Calais du Val-d'Oise. La municipalité se laisse imposer avec complicité, des migrants dont personne ne veut y compris dans les communes socialistes limitrophes. Aucune annonce aux habitants pour demander leur avis. Nous allons donc poser les questions qui dérangent : combien de personnes doivent arriver en plus des migrants déjà présents ? Où seront-ils hébergés ? Quelle garantie de sécurité est offerte aux habitants quand on sait que des problèmes sont survenus à l'hôpital de Go-

nesse ? Combien de temps resteront-ils ? Est-ce des familles avec enfants alors que la jungle de Calais n'offre majoritairement que des hommes seuls ? Enfin avons-nous encore les moyens de subvenir à leurs besoins alors que notre CCAS ne cesse de voir ses dépenses déborder ? Nous nous opposons à cette décision arbitraire. Villiers-le-Bel doit déjà régler ses problèmes de quartier et non devenir une jungle de Calais incontrôlée et incontrôlable pour le bon plaisir du gouvernement Hollande.

Michel Dufros, Thierry Oukoloff, Nicole Mahieu-Johannes, liste Croire en Villiers-le-Bel LR/ Nouveau centre / non inscrits

Unis pour le renouveau

Les royaumes des dirigeants

On aurait pensé que c'était la fin d'un certain rapport que l'on avait avec l'autorité dirigeante mais non ! Personne n'est dupe. Perçu, tenant son pouvoir, le responsable est ou était chargé de veiller au bon fonctionnement de l'animation politique d'un parti et de ses aspects organisationnels dans un département voire dans une commune, était la personne vers qui se tournait le militant en cas de situation inquiétante de disfonctionnement ou de militantisme. À ce titre, l'encarté se soumettait à lui volontiers et ses décisions étaient exécutées sans plainte. Mais la politique est perçue autrement.

Aujourd'hui le monde des militants a déserté l'action militante, a cédé la place aux royaumes des dirigeants qui sont héritiers du pouvoir par vacance de poste ou dirigeants élus démocratiquement. Le mode de désignation qui ne fait plus l'unanimité par un rejet sur la façon d'exercer le pouvoir et la répartition de la représentativité. Et les royaumes des dirigeants se trouvent aussi perdus puisqu'ils ne retrouvent plus "leur monde" des militants. Et partout dans l'est du Val-d'Oise les militants sont complètement démobilisés. Car les royaumes de dirigeants ont du mal à se convaincre que leur façon de faire depuis très longtemps ne trouve quasiment plus preneur.

Que la société civile qui s'est renouvelée depuis par opposition aux royaumes des dirigeants qui la considèrent comme étant une adversaire politique, qui remet en cause ses intérêts. Soit leur pensée unique les a rendus aveugles soit ils ont professionnalisé la vie politique et pensent que le renouvellement de la classe politique par la société civile de tous les bords qui, a été de tous les combats politiques pour le renforcement de la démocratie politique, socio-économique doit rester à sa place d'observateur de la vie politique. Hélas ? Les royaumes des dirigeants doivent s'apercevoir qu'aujourd'hui nous avons besoin d'un renouveau de cette classe politique qui a atteint ses limites. Pas qu'ils n'ont rien fait mais incapables de régler les contradictions quotidiennes de nos concitoyens.

VLB est une ville pauvre et ça on le sait depuis des années, sauf qu'avec les baisses de dotation de l'État dans les années à venir si on n'y prend pas garde nous allons nous appauvrir davantage... La France a besoin d'une autre gestion entraînant qui ouvre des perspectives d'avenir, qui résorbera le chômage qui nous sortira de cette situation économique dont nous souffrons depuis des années.

Mamadou Konate
« Groupe unis pour le renouveau »

Groupe communiste et républicain

Pour la défense de l'hôpital public sur notre Territoire.

En dépit d'une forte opposition citoyenne conjuguée à celle de nombre d'élus – parlementaires, régionaux et municipaux –, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) poursuit le démantèlement de l'Hôpital Gériatrique Adélaïde-Hautval (ex-Charles-Richet). Ainsi, cet établissement, hier encore la plus importante entreprise (avec ses 750 agents) de notre commune, a vu, cet été, la fermeture de nouveaux services. L'AP-HP, à marche forcée, dépouille l'Hôpital A-Hautval de sa fonction véritablement hospitalière pour le réduire à un simple **Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)** de quelque 200 lits (contre 476 initialement) avec en perspective sa fermeture définitive au profit d'une nouvelle structure gériatrique ne dépendant plus du Service Public.

Aussi, à ce jour, force est de constater que, sur notre territoire, la politique de l'AP-HP entraîne une diminution de l'offre publique de soins non seulement pour les personnes âgées mais aussi, par contrecoup, pour l'ensemble de tous nos concitoyens. En effet, les hôpitaux publics de notre secteur géographique, ne semblent pas être en mesure, tout à la fois, de compenser les effets négatifs de la déstructuration de l'hôpital A-Hautval et de répondre aux besoins de l'ensemble de nos concitoyens. D'ailleurs comment pourrait-il en être autrement quand, par exemple, le nouvel hôpital de Gonesse qui vient d'ouvrir comporte moins de lits que l'ancien (640 lits contre 946 lits) et qu'un manque patent de personnels y

CCAS

Retraités : rire et découverte

Une clôture en beauté pour la Semaine bleue

Le programme de la Semaine bleue, qui avait lieu du 4 au 8 octobre, a séduit les seniors beauvillésois, qui ont participé avec enthousiasme aux diverses animations proposées : Marche bleue, initiation à la country, repas intergénérationnel ou atelier équilibre en mouvement. La Semaine s'est terminée par un grand éclat de rire et la pièce « *Je veux voir Mioussov* », interprétée par l'atelier théâtre amateur Escale d'Écouen, devant une cinquantaine de spectateurs.

Promenade autour des passages couverts



Sortie réussie pour cette première ! Le mardi 11 octobre, un groupe de seniors de Villiers-le-Bel s'est rendu sur Paris en transport en commun. Rendez-vous était donné près du Louvre avec un guide-conférencier pour découvrir à pied certains passages couverts et galeries de la capitale. C'est sous un soleil fort agréable que les participants ont déambulé vers les galeries Vérot Dodat, Vivienne et la galerie des Variétés, mais aussi les passages Colbert, Jouffroy, Verdeau et enfin le passage des Panoramas. Tous sont repartis ravis en attendant la prochaine sortie pédestre.

Sport

Krav-maga : la self-défense « comme un art »

Le VLB Fight Team organisait le week-end du 15 et 16 octobre un stage de découverte du Krav-maga. Un art martial d'auto-défense qui a séduit la dizaine de participants.

Pour les combattants du VLB Fight Team, plus rompus au jiu-jitsu brésilien et au crossfit, c'est une belle découverte : le week-end du 15 et 16 octobre, une dizaine de membres du club se sont initiés au Krav-maga, grâce à l'enseignement d'Issah, au gymnase Pierre-de-Coubertin. Le Krav-maga, c'est un art martial d'auto-défense, inventé par l'armée israélienne. Il permet, par exemple, de réagir face à un agresseur armé d'un couteau. La version enseignée par Issah lors du stage d'initiation était légèrement différente. « *Issah est originaire de Villiers-le-Bel. Il est parti en Belgique pour se former. Il a réadapté le Krav-maga, en le personnalisant, explique Jacquet Ssosse, président du VLB Fight Team. Pour lui, ce n'est pas un sport, c'est un art !* »

Les techniques de combat ont été travaillées pendant deux jours, jusqu'à ce qu'elles deviennent des automatismes. La découverte a passionné les sportifs. Au point que le club pense organiser d'autres stages, et même « *ouvrir une nouvelle section, si on voit que les pratiquants accrochent.* » Le VLB Fight Team compte actuellement une cinquantaine de membres.



Nadia Chahbani et Yazid Sayoud



Les nouvelles têtes des maisons de quartier

Portraits croisés Les maisons de quartier Boris-Vian, aux Carreaux, et Salvador-Allende, à la Cerisaie / DLM, ont depuis quelques semaines de nouveaux responsables, Nadia Chahbani et Yazid Sayoud.

C'est la "petite" dernière de la ville. Arrivée début octobre, Nadia Chahbani a tout de suite été mise dans le bain de sa maison de quartier, Boris-Vian, située aux Carreaux. Quand on dirige ce type de structure, que fréquentent régulièrement 200 personnes, on n'a pas le temps de souffler. Ce qui tombe bien pour Nadia : « *J'ai rejoint une maison de quartier parce que la proximité avec le public me manquait* », explique la jeune femme, qui, jusque-là, était responsable du service Jeunesse pour la Ville de Stains.

« *C'est un beau challenge. C'est là où le lien social se crée, où émergent les projets. Nous sommes également la première porte que les habitants poussent lorsqu'ils ont un souci. Nous sommes les médecins généralistes du social !* », ajoute-t-elle. La nouvelle directrice est d'ailleurs en train d'entreprendre un diagnostic du territoire, avec l'aide des habitants. « *Je me suis interdit d'imposer mes projets. Les axes prioritaires, jeunesse, parentalité, lien intergénérationnel, ce sont les habitants qui les ont proposés.* » Reste un projet qui lui tient à cœur : recréer un espace jeune autonome en rez-de-chaussée. « *Pour qu'ils se sentent ici chez eux.* »

« Un développeur de projets »

Chez lui, c'est la maison de quartier Salvador-Allende : Yazid Sayoud a pris la tête de la structure en janvier dernier. Jusqu'ici spécialisé dans la Politique de la Ville (à Jouy-le-Moutier, puis Paris), il souhaitait « *revenir à une approche humaine. C'est une structure de proximité qui offre une grande marge de manœuvre pour développer des projets et un territoire.* »

Certains sont déjà bien avancés, comme le chantier solidaire international (une dizaine de jeunes s'envoleront pour le Sénégal fin mars) ou le chantier d'insertion, qui a permis de repeindre une partie du premier étage, orné aujourd'hui d'une belle fresque. Des ateliers citoyens ont aussi vu le jour. « *Je suis un développeur de projets, c'est ma raison d'être professionnelle* », assure-t-il.

Bref, ça bouge à Salvador-Allende. D'autant plus que les habitants y sont très attachés. Ils ont ainsi, bénévolement, repensé la décoration du hall d'accueil. « *C'est une maison qui vit !* » conclut le nouveau directeur.

C'est désormais aux nouveaux chefs d'orchestre de continuer à faire battre ces deux cœurs de quartier...

Deux "trocs solidaires" sont prévus à la MQ Salvador-Allende. Chacun pourra troquer un objet, vêtement, etc., dont il a besoin contre quelque chose en bon état. Rendez-vous le 19 novembre, de 10 h à 17 h 30, et le 3 décembre, de 13 h à 17 h 30, pour un troc spécial jouets. Inscription à l'accueil de la MQ.

Association

Le travail de Flor Do Lima récompensé

Le dimanche 16 octobre, aux Ulis, le groupe folklorique portugais de Villiers-le-Bel, "Flor Do Lima", est devenu officiellement membre de la Fédération portugaise de folklore. La signature s'est faite en présence du maire, Jean-Louis Marsac.

Pour la cinquantaine de membres du groupe, c'est la reconnaissance d'un travail de longue haleine : voilà six ans qu'ils ont entrepris d'importantes recherches ethnographiques sur le mode de vie des Portugais du nord du pays au XIX^e siècle. Il a fallu retrouver les traditions, souvent transmises oralement, ou dénicher les artisans capables, par exemple, de réaliser les beaux costumes brodés que portaient les jeunes filles. Un travail minutieux aujourd'hui reconnu.

Un joli cadeau pour Flor Do Lima, puisque l'association, présidée par Céleste Rodeiras, fêtera le 14 mai prochain ses 20 ans. En attendant, ceux qui veulent admirer ces magnifiques costumes portugais ont rendez-vous le vendredi 11 novembre, à 15 h, pour le gala de l'association des Parents et Travailleurs Portugais de Villiers-le-Bel, rue Jules-Ferry.



LOISIRS ET CULTURE

Loisirs

Nouvelles stars

Les apprentis chanteurs de 10 à 17 ans ont rendez-vous le dimanche 13 novembre, pour les secondes auditions organisées par le Conservatoire de Villiers-le-Bel. Avec, en ligne de mire, le Grand Concert des Petites voix, qui aura lieu les 26 mars et 18 avril.

Monter sur une vraie scène, accompagné(e) par de vrais musiciens. Bénéficier des conseils d'un coach vocal et d'un chorégraphe. Bref, faire "comme les pros". C'est l'expérience unique que propose le Conservatoire de Villiers-le-Bel (en partenariat avec la Ville de Villiers-le-Bel et la direction de l'Action culturelle de la Ville de Sarcelles) à une dizaine de jeunes chanteurs, âgés de 10 à 17 ans.

Mais avant de connaître l'ivresse du "live", il faut en passer par une étape redoutable, les auditions. Devant un jury, composé de Pascal Brun, directeur du Conservatoire, d'Elsa Landower, coach vocal, et de Julie Tar, danseuse et assistante du chorégraphe, une vingtaine de jeunes se sont succédé le samedi 15 octobre. Une deuxième vague aura lieu le dimanche 13 novembre*. L'épreuve est difficile : seul sur scène, le (la) jeune artiste doit convaincre de sa voix, de son

sens du rythme, mais aussi de sa présence scénique. Mais le jeu en vaut la chandelle : « Les adolescents sélectionnés pourront préparer la seconde étape (une nouvelle audition, qui aura lieu le 19 novembre, cette fois-ci sur morceaux imposés, ndlr) lors d'un cours particulier, en compagnie de la coach vocal, ce qui leur permettra de corriger leurs défauts », explique Pascal Brun.

Seule une dizaine de jeunes chanteurs seront sélectionnés pour l'ultime étape : le Grand Concert des Petites Voix. Deux dates sont prévues, le 26 mars, à l'espace Marcel-Pagnol de Villiers-le-Bel, et le 18 avril, salle André-Malraux à Sarcelles. Deux concerts qu'ils prépareront notamment lors d'un stage, du 13 au 18 février. « Les participants y alterneront chorégraphies et présence scénique, coaching vocal et travail avec les musiciens », conclut le directeur du



Les jeunes sélectionnés lors de ces auditions bénéficieront d'un coaching vocal.

Conservatoire. Une opportunité exceptionnelle pour ces futurs talents de demain...

*Les auditions se font sur inscription unique-ment. Renseignements auprès du Conservatoire : 01 39 90 81 92.

AGENDA

Saison culturelle

Le roi des rats

vendredi 18 novembre – 20 h
ESPACE MARCEL PAGNOL
Tarifs 2,40 € / 3,30 € / 4,80 €
Cie Loba

Festival théâtral du Val d'Oise

Après *Bottes de prince et bigoudis* et *P.P. les p'tits cailloux*, Annabelle Sergent revisite la légende du Joueur de flûte de Hamelin, dernier volet de sa trilogie jeune public.

Certains se souviennent, plus ou moins vaguement, de la légende du Joueur de flûte de Hamelin. Personnage énigmatique qui, en son temps, ensorcela les enfants et les rats de la ville. Longtemps plus tard. Joss et Mily, 10 ans, plongent au cœur de la légende. Enchanteur ou sorcier, les avis divergent concernant le jeune Joss. D'où provient le pouvoir de cette flûte ? Pourquoi les adultes ne l'entendent-ils pas ? Enchantement garanti !



Songs of time lost

Dimanche 20 novembre – 16 h
ÉGLISE SAINT-DIDIER

Tarifs 3,30 € / 4,80 € / 6,50 €
Piers Faccini et Vincent Segal
Un voyage musical, de la tradition napolitaine au blues du Mississippi. Au cœur d'un répertoire éclectique, le duo glisse ses propres compositions sans jamais se départir de son élégance. Servie par le jeu tout en finesse du violoncelliste Vincent Segal, la voix profonde de Piers Faccini passe avec aisance d'une mélodie créole à une valse country. Guidés par leur complicité, Segal et Faccini ouvrent un univers à la fois intime et cosmopolite.

On a le droit de rire à Villiers-le-Bel

Samedi 26 novembre – 20 h 30
ESPACE MARCEL PAGNOL
Tarifs 3,30 € / 4,80 € / 6,50 €

Une soirée consacrée à l'humour et au stand up.

Une dizaine d'humoristes venus de tout horizon vont se succéder à tour de rôle dans un seul but : vous faire rire aux larmes. "On a le droit de rire" à Villiers-le-Bel, ce sont aussi des chanteurs, des danseurs et des magiciens ! Avec : Jamil, Oth et Kal, Tonton Big mac, Elena, Romain, Miché, Nayra, Nessryne.



Festival 95 Sounds

Vendredi 2 décembre – 20 h 30
MAISON JACQUES BREL

Entrée libre sur réservation
En partenariat avec le Combo 95
Pendant un mois, partez à la découverte de la florissante scène musicale valdoisienne !
À l'occasion du Festival 95 Sounds, les salles de concerts et associations musicales du département s'unissent pour vous présenter leurs coups de

cœur issus du site www.95sounds.fr

À Villiers-le-Bel : honneur à la scène hip-hop !

Au programme : Nasty rogue (rap), Kiddam and the people (rap/reggae), Naomie (pop/soul) et Massi du groupe ADF (rap).

Succession : les chansons de Jacques

Vendredi 9 décembre – 20 h 30
MAISON JACQUES BREL

Entrée libre sur réservation
Depuis plusieurs mois, les participants de l'atelier d'écriture, mené par Little, l'atelier autour de la voix, mené par Betty Logan, et l'atelier d'écriture de la maison de quartier Camille-Claudiel, animé par l'artiste Espièmer, travaillent à leur manière autour du répertoire de l'auteur compositeur Jacques Brel, soit en créant une chanson à la manière de, soit en interprétant ses œuvres en y ajoutant une touche personnelle. Un concert de restitution a lieu vendredi 9 décembre, sur la scène de la maison Jacques-Brel. Plusieurs artistes rendront hommage au grand Jacques.



VILLIERS-LE-BEL

INFOS

Direction de la publication Jean-Louis Marsac

Responsable de la rédaction Laurent Le Texier

Rédaction : Caroline Angeli - Photos : Angeli, Ariel Arias, Fotolia -

Maquette et mise en pages : scoopcommunication Impression : RAS - Journal imprimé sur papier Eural - 100 % recyclé

